



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

N° 2014-09-19-03

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION
DE 1^{ERE} CLASSE À TEMPS COMPLET**

Le 19 septembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 12 septembre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	M. PEROT
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme THILLY
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Procurations : 4

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. CHOUARD

**3/ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION
DE 1^{ERE} CLASSE À TEMPS COMPLET**

Rapporteur : Mme DETERM

Une ouverture de classe à l'école maternelle des Tilleuls est prévue à compter de la rentrée scolaire 2014-2015.

Notre choix s'est porté sur un poste d'adjoint d'animation (BAFD) compte tenu de la nécessité de recruter un chef d'équipe qui effectuera les fonctions d'encadrement d'une équipe (planification du travail – suivi – gestion), assistera les enseignants et assurera l'entretien des locaux.

Il est précisé que compte tenu des délais de recrutement et de la réglementation liée à la publicité du poste qui s'impose, le recrutement de l'agent sur ce poste sera fait sur les bases d'un contrat de non titulaire à compter du 1^{er} octobre 2014.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette création de poste à compter du 1^{er} octobre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 9 septembre 2014 ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, éducation et vie associative du 11 septembre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2014 ;

DIT que ce nouveau poste sera ajouté au tableau des effectifs.

Résultat du vote :

- Voix pour : 26

- Voix contre : 0

- Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX